

Notre système d'adhésion est filé : si vous adhérez en janvier 2025, votre adhésion est valable un an donc jusqu'en janvier 2026 ; si vous adhérez en novembre 2025, votre adhésion est valable jusqu'en novembre 2026... Un avis est envoyé à l'échéance de votre cotisation.

Vous pouvez régler votre adhésion de 30 euros ou de 10 euros pour les personnes étudiant-es ou non-imposables :

- Par **carte bancaire** avec la plateforme HelloAsso comme expliqué ci-dessous, c'est le plus simple pour notre gestion. Un lien direct est proposé dans l'article en ligne ADHERER <http://www.caap.asso.fr/spip.php?article4> (cliquer sur **Adhérer**).
- Par **virement** et par **chèque** signalez-vous pour recevoir votre attestation de paiement et pour que l'on vous inscrive dans le mailing : [contact@caap.asso.fr](mailto:contact@caap.asso.fr)
  - o Si vous réglez par virement voici les informations bancaires du caap (pour éviter les oublis certain.es adhérent.es optent pour le virement permanent) ; indiquez dans l'objet du virement « adhésion ».  
  
**IBAN : FR76 1027 8060 3900 0364 4894 194**  
**BIC : CMCIFR2A**
  - o Par **chèque**, à envoyer avec la fiche d'adhésion à :  
CAAP-Adhésion - 64 chemin du Pascal - 06690 Tourrette Levens

**Adhésion par HelloAsso** (si vous rencontrez un problème contactez-nous : [adhesion@caap.asso.fr](mailto:adhesion@caap.asso.fr)) :

- 1) Se rendre à l'adresse : <http://www.caap.asso.fr/spip.php?article4> et cliquer sur **Adhérer**
- 2) Choisir le montant de sa cotisation et cliquer sur « suivant » en bas à droite. Vous pouvez ajouter un don au CAAP pour l'aider à renforcer ses actions, c'est bien sûr facultatif.
- 3) Remplir les champs obligatoires et, si possible, les champs facultatifs qui ne servent qu'au CAAP, pour vous contacter en cas de problème et pour mieux vous connaître.
- 4) Si vous souhaitez une attestation de paiement, un nouveau formulaire apparaît quand vous cochez la case concernée, où vous devez remplir les champs avec vos coordonnées professionnelles ; vous recevrez un mail pour le télécharger.
- 5) Si vous avez oublié de demander cette attestation, le mail récapitulatif qui va vous être envoyé à la fin de la procédure par HelloAsso vous proposera un lien pour le télécharger.
- 6) Une page apparaît avec le récapitulatif de votre paiement.  
ATTENTION : HelloAsso propose de lui laisser un pourboire, vous n'êtes pas obligés de le faire, ou vous pouvez modifier ce montant. Il faut cliquer dans la fenêtre « Pourboire à hello Asso », et une fenêtre de dialogue apparaît où vous pouvez cocher « je ne souhaite pas laisser de pourboire ».
- 7) Vous réalisez votre paiement par carte bancaire.
- 8) Vous recevez un mail récapitulatif à conserver.
- 9) Vous pouvez télécharger votre attestation de paiement à partir du lien proposé dans ce mail récapitulatif.



# Bulletin adhésion 2025

Inutile si vous adhérez via Helloasso, sinon à retourner au Caap : [adhesion@caap.asso.fr](mailto:adhesion@caap.asso.fr)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Activité artistique principale : .....

Mon activité est déclaré-e. Numéro de Siret : .....

Nom d'artiste : .....

Tél. portable : .....

Tél. fixe : .....

Région : .....

Site internet : .....

• Membre adhérent, je souhaite adhérer au CAAP, je règle ma cotisation annuelle :

- par un virement de 30 Euros (voir iban et bic page I)
- avec un chèque joint de 30 Euros
- par un virement de 10 Euros (voir iban et bic page I)
- par un chèque joint de 10 Euros
- j'atteste sur l'honneur que je suis étudiant-e ou que je suis non-imposable

• Je souhaite faire un don au Caap pour soutenir ses actions, d'un montant de : \_\_\_\_\_

Date et signature :

Virement du ..... (voir la page suivante)

Chèque n° ..... de la banque : .....